

**Pour l'Habitat Inclusif, les membres supplémentaires sont les services de l'État :**

- Direction Départementale des Territoires (ANAH),
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

**Le Conseil départemental soutient le déploiement de projets d'habitats inclusifs pour personnes âgées et personnes handicapées à l'horizon 2029.**



## Pour en savoir +

Pour consulter et répondre aux avis d'appels à projets :

**Le Département**

[www.tarnetgaronne.fr/appe-projet-conference-des-financeurs-de-la-prevention-de-la-perse-dautonomie-des-personnes-agees](http://www.tarnetgaronne.fr/appe-projet-conference-des-financeurs-de-la-prevention-de-la-perse-dautonomie-des-personnes-agees)

**L'ARS**

[www.occitanie.ars.sante.fr/conference-des-financeurs-de-la-prevention-de-la-perse-dautonomie-de-tarn-et-garonne-1](http://www.occitanie.ars.sante.fr/conference-des-financeurs-de-la-prevention-de-la-perse-dautonomie-de-tarn-et-garonne-1)

Pour localiser les actions de prévention :

**Carsat Midi-Pyrénées**

[www.pourbienvieillir.fr](http://www.pourbienvieillir.fr)

**La commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) de Tarn-et-Garonne**

# LA PRÉVENTION pour BIEN VIEILLIR

**Un enjeu stratégique  
pour conserver son autonomie !**

**Conseil départemental  
de Tarn-et-Garonne**  
Pôle des Solidarités Humaines  
Direction de l'Autonomie  
7 allée Mortarieu  
82 013 MONTAUBAN Cédex  
05 63 21 42 02



## Le département à l'horizon 2035

■ 40 % des tarn-et-garonnais auront plus de 60 ans soit près de 100 000 habitants.

■ 1<sup>er</sup> département d'Occitanie où l'espérance de vie est la plus longue.

### Ses objectifs

Déployer des actions de prévention dédiées au maintien de l'autonomie des 60 ans et plus et de leurs aidants dans le département.

### Ses missions

- Etablir un diagnostic des besoins des personnes de 60 ans et plus ;
- Recenser et soutenir les initiatives locales favorisant le bien vieillir des Tarn-et-Garonnais ;
- Définir chaque année un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention pour les 60 ans et plus.

La Commission soutient et accompagne les projets pertinents, innovants et partenariaux.

### Le public visé

Les personnes de 60 ans et plus qui vivent :

- à domicile
- en EHPAD
- en résidence autonomie

Les proches aidants de personnes âgées.

### Les dispositifs mobilisables

#### Les aides techniques individuelles pour se maintenir à domicile

Dans la limite des crédits alloués par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, la CFPPA peut soutenir toute personne de 60 ans et plus rencontrant des difficultés liées à un handicap, à une maladie, à l'avancée en âge. Tous les équipements contribuant à maintenir ou améliorer l'autonomie, à sécuriser les déplacements, à conserver les liens sociaux avec l'entourage, à maintenir les activités de lien social et à faciliter l'intervention des aidants familiaux et professionnels sont potentiellement éligibles à une aide financière de la CFPPA, sous condition de ressources de la personne âgée. Cette aide intervient en complémentarité des organismes de droit commun.

Les travaux d'adaptation de l'habitat sont exclus de ce financement.

### Les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie

Chaque année, la CFPPA soutient financièrement les acteurs du territoire et les prestataires professionnels via ses appels à projets pour déployer des actions diversifiées maillant l'ensemble du département. En Tarn-et-Garonne, de nombreuses actions sont mises en œuvre sur diverses thématiques : mémoire, nutrition, sommeil, numérique, bien-être et estime de soi, activité physique adaptée, prévention des chutes, équilibre, lien social, action intergénérationnelle, mobilité, sécurité routière, accès aux droits, préparation au passage à la retraite. Les différents formats : ciné-débat, conférence, forum, bus itinérant, ateliers, sorties... permettent de toucher un plus grand nombre de seniors chaque année.

### Les actions d'aide aux proches aidants

Les acteurs du territoire et les prestataires professionnels de la prévention participent à la mise en œuvre d'actions en faveur des proches aidants : soutien psycho-social individuel ou collectif, sensibilisation et information sur une thématique spécifique ou généraliste, formation, prévention santé, prévention bien-être.

### Le forfait autonomie

La CFPPA participe au financement d'activités régulières de prévention au sein des 5 résidences autonomie du département. Ces activités, souvent hebdomadaires, physiques, sociales, culturelles, de bien-être sont ouvertes à tous les seniors de 60 ans et plus vivant dans ces résidences autonomie.

Chaque année, la Commission des financeurs finance environ 50 projets permettant le déploiement de plus de 3000 séances d'actions de prévention, bénéficiant à plus de 4000 seniors tarn-et-garonnais.

### Les membres de la commission des financeurs

- Conseil départemental de Tarn-et-Garonne (Présidence),
- Agence Régionale de Santé (Vice-Présidence),
- Caisses de retraite : CARSAT Midi-Pyrénées et MSA Nord Midi-Pyrénées,
- AGIRC-ARRCO (retraite complémentaire),
- CPAM de Tarn-et-Garonne,
- Mutualité Française de Tarn-et-Garonne,
- EPCI : CLIC de Montauban et Centre Intercommunal d'Action Sociale des Deux Rives.